



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-deuxième session

(En ligne)

26-30 juillet et 3 août 2021

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS

(Préparé par la FAO et l'OMS)

QUESTIONS POUR INFORMATION

Questions découlant conjointement de la FAO et de l'OMS

Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments

1. En décembre 2018, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution proclamant le 7 juin Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments (JISSA) et chargeant la FAO et l'OMS d'organiser alternativement les célébrations. L'OMS a dirigé l'évènement en étroite collaboration avec la FAO en 2020, avec pour objectif principal la création et le maintien d'une alimentation saine sur les marchés pour que les populations puissent accéder à des aliments salubres tout au long de la pandémie de COVID-19. Les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS ont souligné que la sécurité sanitaire des aliments devrait être l'affaire de tous, tous les jours. Fin septembre, un rapport conjoint FAO/OMS sur la JISSA 2020 a été publié et ce rapport a présenté un tour d'horizon de l'engagement des multiples parties prenantes et des célébrations virtuelles dans le monde, qui ont marqué l'énorme succès de la JISSA 2020. Le rapport est disponible en 6 langues des Nations Unies.¹
2. Concernant la JISSA 2021, la FAO dirigera les célébrations conjointement avec l'OMS. Pour avancer dans la préparation, la FAO et l'OMS ont rédigé une note de concept et sont convenues du slogan, du thème, et des appels à l'action. La FAO et l'OMS continueront de préparer l'évènement. L'identité visuelle et les matériels de promotion seront disponibles début 2021.

Sommet sur les Systèmes alimentaires 2021 des Nations Unies

3. En 2021, António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, convoquera un Sommet sur les Systèmes alimentaires dans le cadre de la Décennie d'action visant à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030. Le Sommet marquera le lancement de nouvelles actions audacieuses pour atteindre tous les 17 ODD, chacun d'entre eux reposant à un certain degré sur des systèmes alimentaires plus sains, plus durables et équitables. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site web qui lui est consacré.² La FAO et l'OMS sont activement impliquées dans la préparation et souhaitent en partager l'état actuel avec les membres du Codex.

Sommet sur les Systèmes alimentaires

4. Les résultats du Sommet ont été définis comme suit:
 - a) Une action significative et un engagement à l'action, avec des résultats mesurables et un impact qui permettent de concrétiser les ODD d'ici à 2030. Cela comprendra la mise en valeur des solutions existantes et la reconnaissance des chefs de file de la transformation des systèmes alimentaires, ainsi qu'un appel à des actions nouvelles dans le monde entier de la part des différents acteurs, y compris les pays, les villes, les entreprises, la société civile, les citoyens et les producteurs d'aliments.
 - b) Un rehaussement radical du débat public sur l'importance des systèmes alimentaires dans la

¹ <https://www.who.int/publications/m/item/world-food-safety-day-2020-overview-of-an-inspiring-virtual-celebration-7-june-2020>

² <https://www.un.org/en/food-systems-summit>

réalisation des ODD et des réformes mises en œuvre au bénéfice des populations et de la planète.

- c) Un ensemble de principes de haut niveau élaborés au cours du processus qui orienteront les États membres et autres parties prenantes à tirer parti de la capacité de leurs systèmes alimentaires à soutenir les ODD. Issus au travers de tous les éléments du processus de préparation, ces principes établiront une vision optimiste et encourageante dans laquelle les systèmes alimentaires jouent un rôle central dans la création d'un monde plus juste, plus durable.
 - d) Un système de suivi et d'examen qui engendrera de nouvelles mesures et résultats; permettra l'échange d'expériences, de leçons et de connaissances; et introduira de nouveaux instruments pour analyser l'impact.
5. Afin de parvenir aux résultats visés par le Sommet, plusieurs structures ont été mises en place y compris les pistes d'action et les dialogues du Sommet sur les systèmes alimentaires.
 6. Les pistes d'action sont chargées de créer des synergies et des solutions aux niveaux local, national, régional et mondial et d'accroître et accélérer les initiatives existantes qui s'alignent sur la vision et les principes du Sommet. Pour appuyer ces travaux, les pistes d'action identifieront les enjeux, les opportunités, et les obstacles, dans le but d'établir un alignement multipartite sur les mesures visant à transformer les systèmes alimentaires. Les pistes d'action sont:
 1. Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs
 2. Passer à des modes de consommation durable (et saine)
 3. Stimuler une production respectueuse de la nature à une échelle suffisante
 4. Promouvoir des moyens de subsistance équitables
 5. Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et au stress
 7. Chaque piste d'action devrait permettre d'établir des solutions et des mécanismes exemplaires et harmonisés, systémiques et novateurs qui favorisent, encouragent et permettent l'alignement des initiatives et des actions. La mise en œuvre de ces actions est possible grâce à des politiques, des institutions, des financements, des mesures incitatives, des données, des innovations, des activités de sensibilisation, d'éducation et d'autonomisation.
 8. Les pistes d'action sont composées de parties prenantes multiples et diverses, d'un président et d'un vice-président. Chaque piste d'action est soutenue par une organisation d'ancrage des Nations Unies.
 9. Les États membres ont été invité à prendre part aux cinq pistes d'action et devront fournir l'expertise de terrain pour orienter la piste d'action, favoriser et promouvoir les travaux des pistes d'action au niveau gouvernemental et assurer la participation et le dialogue au sein du gouvernement, accueillir des dialogues inclusifs au bénéfice du Sommet sur les systèmes alimentaires au niveau national qui apporteront des conclusions pertinentes aux travaux des pistes d'action et permettront aux mécanismes de mettre en œuvre les changements proposés après le Sommet.

Tableau 1 – Présidents, vice-présidents et organisations d'ancrage des Nations Unies

	Piste d'action 1	Piste d'action 2	Piste d'action 3	Piste d'action 4	Piste d'action 5
	Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs	Passer à des modes de consommation durable	Stimuler une production respectueuse de la nature	Promouvoir des moyens de subsistance équitables	Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et au stress
Président	Lawrence Haddad, GAIN (Europe)	Gunhild Stordalen, EAT (Europe)	Joao Campari, WWF (Amérique latine)	Michelle Nunn, CARE (Amérique du nord)	Dr. Saleemul Huq, ICCCAD, (Asie)
Vice- Président	Godfrey Bahigwa	Ajay Vir Jakhar, Farmers Forum	Tosi Mpanu-Mpanu	Shakuntula Thilsted, WorldFish,	Sandrine Dixson, Club de Rome

	(Afrique)	(Asie)	(Afrique)	(Asia)	(Europe)
Vice-président de la représentation de la Jeunesse	Janya Green, 4-H (Amérique du Nord)	Lana Weidgenant Real Food Systems (Amérique latine)	Lavetanalagi Seru, Alliance for Future Generation (Pacifique)	Mai Thin Yu Mon, UN Global Indigenous Youth Caucus (Asie)	Mike Khunga, Scale Up Nutrition Youth Movement, Malawi (Afrique)
Organisation d'ancrage des Nations Unies	FAO	OMS	UNCCD	IFAD	WFP

10. Trois itérations de dialogues du Sommet sur les systèmes alimentaires auront lieu à trois niveaux d'octobre 2020 à mai 2021.

Les dialogues d'États membres:

11. Organisés par les autorités nationales et réunissant les chefs de file des groupes de parties prenantes des systèmes alimentaires, les dialogues permettront aux participants d'explorer les options offertes pour l'avenir des systèmes alimentaires locaux et nationaux et dessiner à l'échelle nationale la voie conduisant à des systèmes alimentaires durables d'ici à 2030. Les conclusions des dialogues seront publiées sur le site web du portail des dialogues et seront résumées pour alimenter les travaux des pistes d'action en vue du Sommet.

Les dialogues de portée mondiale:

12. Organisés pour le compte du Secrétariat du Sommet, *une série de dialogues sera organisée à l'occasion d'événements internationaux de haut niveau*. Ils seront l'occasion d'explorer les liens entre les systèmes alimentaires et l'action mondiale pour une alimentation saine, la lutte contre le changement climatique, la biodiversité, les océans, les financements et l'action contre la désertification, entre autres.

Les dialogues indépendants:

13. Organisés par quiconque, ces dialogues utiliseront des boîtes à outils mises à la disposition des individus et des organisations pour établir des dialogues multipartites. Quand les dialogues suivent les principes du Sommet, leurs conclusions seront publiées sur le site web du portail des dialogues.
14. La FAO continue de fournir un appui total à l'Envoyé spécial dans le cadre du processus de préparation du Sommet sur les systèmes alimentaires. L'Organisation est pleinement représentée au sein des structures de gouvernance susmentionnées, le Directeur général étant membre du Conseil consultatif, l'Économiste en chef étant membre de droit du Groupe scientifique, la FAO étant l'organisme d'ancrage des Nations-Unies pour la piste d'action 1, tandis que le Directeur de la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire représente l'Organisation auprès du Groupe spécial des Nations-Unies et est (partiellement) détaché pour soutenir le Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires. L'OMS est représentée par la Sous-Directrice générale chargée de l'amélioration de la santé des populations au sein du Groupe spécial des Nations-Unies.
15. La FAO accueille la partie basée à Rome du Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires qui se charge de la fourniture de données et de connaissances en appui des pistes d'action et des dialogues sur les systèmes alimentaires au niveau des pays.
16. La FAO, en tant qu'organisme d'ancrage des Nations Unies, appuie directement la piste d'action 1 visant à « garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs ». La FAO accordera également son appui aux autres pistes d'action en participant, en tant qu'organisation des Nations Unies à l'appui des pistes individuelles coordonnées par les respectives organisations d'ancrage des Nations Unies, mettant à profit les connaissances considérables générées par ses divisions techniques. De même, l'OMS appuiera directement la piste d'action 2 visant à « passer à des modes de consommation (saine) et durable. »
17. Un Groupe scientifique travaille, avec l'appui de la FAO, à l'élaboration d'une série de documents sur, entre autres, des définitions et des concepts et la modélisation des compromis intrinsèques aux systèmes alimentaires.
18. La FAO apportera son appui à la fourniture de données et d'éléments probants sur les systèmes alimentaires afin d'informer les dialogues sur les systèmes alimentaires au niveau des pays et par le biais de la couverture considérable de ses bureaux de pays, elle appuiera la coordination et la tenue des dialogues.

19. L'OMS s'est engagée à travailler avec les membres de la piste d'action 2 ainsi que pour les autres pistes d'action pour assurer que les systèmes alimentaires fournissent une alimentation saine et sans danger, et améliorent la santé et le bien-être des populations. L'OMS offre des orientations et des directives, des outils de mise en œuvre et des bases de données, pour contribuer à la transformation des systèmes alimentaires. L'OMS encouragera les parties prenantes à utiliser une approche sanitaire lorsqu'elles élaborent des solutions novatrices et en évaluent l'impact.
20. La FAO et l'OMS dirigent conjointement la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, et dans ce contexte, visent à établir des liens, aligner et tirer profit des réseaux d'action, des cadres de responsabilité et des processus d'engagement de la Décennie sur la nutrition avec le Sommet des systèmes alimentaires.

Méthodes et principes de l'évaluation des risques

Chapitres actualisés des Critères de santé environnementale 240³ - Principes et méthodes relatifs à l'évaluation des risques liés aux produits chimiques dans les aliments

21. Depuis la publication d'EHC 240 en 2009 la science a poursuivi son évolution ainsi que ses pratiques d'évaluation des risques. La FAO et l'OMS ont récemment finalisé plusieurs projets pour actualiser les (sous-) chapitres comme suit:
- **Section 4.5 - Génotoxicité⁴**: La section 4.5 actualisée sur la génotoxicité publiée en novembre 2020 sera incorporée dans la version en ligne d'EHC 240 dans les mois qui viennent.
 - **Chapitre 5 – Évaluation de la dose-réponse et dérivation des valeurs indicatives à visée sanitaire⁵**: Le chapitre 5 actualisé sur l'évaluation de la dose-réponse et la dérivation des orientations à visée sanitaire publiée en décembre 2020 sera incorporée dans la version en ligne d'EHC 240 dans les mois qui viennent.
 - **Chapitre 6: Évaluation de l'exposition alimentaire aux produits chimiques dans les aliments⁶**: Le chapitre 6 actualisé sur l'évaluation de l'exposition alimentaire aux produits chimiques dans les aliments publiée en novembre 2020 sera incorporée dans la version en ligne des Critères de santé environnementale 240 dans les mois qui viennent.
 - **Section 9.1.4.2 Enzymes⁷**: La section 9.1.4.2 actualisée sur les enzymes publiée en novembre 2020 sera incorporée dans la version en ligne d'EHC 240 dans les mois qui viennent.

Publications

22. La FAO a publié « Comprendre l'harmonisation internationale des limites maximales des résidus de pesticides avec les normes Codex: une étude de cas sur le riz » qui présente des informations pour les décideurs chargés de l'établissement des normes et de la conception des politiques alimentaires aux niveaux national et international sur l'importance de l'harmonisation des LMR⁸ pour les pesticides. Une session virtuelle et une discussion sur le sujet ont eu lieu en tant qu'évènement parallèle (le 5 novembre) du Comité SPS de l'OMC.
23. Dans le but d'augmenter le signalement des incidents en matière de sécurité sanitaire des aliments dans le commerce international des aliments par le biais d'INFOSAN et pour faciliter la communication des risques associés entre les pays et les régions concernés, INFOSAN a publié le Guide à l'usage des membres⁹.

Questions découlant de la FAO

Actualisations organisationnelles

24. La FAO a réorganisé sa structure interne et un nouvel organigramme est disponible.¹⁰ Les membres du Codex pourraient être particulièrement intéressés par:
- Le Secrétariat du Codex est maintenant situé dans le Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et maladies zoonotiques), CJW ; ce centre accueille également l'unité principale pour AMR.
 - Le programme de conseil scientifique (JEMRA, JECFA et la plupart des comités spéciaux d'experts) et le

³ <https://www.who.int/publications/i/item/9789241572408>

⁴ https://www.who.int/docs/default-source/food-safety/publications/section4-5-genotoxicity.pdf?sfvrsn=8ec3434_2

⁵ https://www.who.int/docs/default-source/food-safety/publications/chapter5-dose-response.pdf?sfvrsn=32edc2c6_5

⁶ https://www.who.int/docs/default-source/food-safety/publications/chapter6-dietary-exposure.pdf?sfvrsn=26d37b15_6

⁷ https://www.who.int/docs/default-source/food-safety/publications/section9-1-4-2-enzymes.pdf?sfvrsn=e238e86e_2

⁸ FAO. 2020. *Understanding international harmonization of pesticide maximum residue limits with Codex standards: A case study on rice*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb0463en>

⁹ <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca8588en>

¹⁰ <http://www.fao.org/about/org-chart/en/>

renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments se trouve maintenant dans la nouvelle division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire, ESF

- Le Secrétariat FAO pour la JEMNU reste dans la division de l'alimentation et de la nutrition, ESN
- Le Secrétariat FAO pour la JMPR est maintenant situé dans la division de la production végétale et de la protection des plantes, NSP.

Année internationale de la santé des végétaux (IYPH)

25. L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2020 l'Année internationale de la santé des végétaux (IYPH). L'Année a été prolongée jusqu'en juillet 2021 en raison du report de certaines initiatives clés dû à pandémie de COVID-19. Il s'agit d'une occasion inédite de sensibiliser l'opinion mondiale à la façon dont la protection de la santé des végétaux peut contribuer à éliminer la faim, la pauvreté, protéger l'environnement et favoriser le développement économique.
26. Un grand nombre d'évènements – expositions, spectacles culturels, concours, tables rondes et conférences – sont organisés à travers le monde pour célébrer l'Année internationale de la santé des végétaux. Des informations détaillées sont disponibles sur le site web de la FAO <http://www.fao.org/plant-health-2020>

Questions découlant de l'OMS

Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments

27. Suite à la confirmation de la résolution, « Intensifier l'action en faveur de la sécurité sanitaire des aliments » par l'Assemblée mondiale de la santé fin juillet, l'OMS a reçu le mandat des États membres d'actualiser la stratégie mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments de l'OMS (la « stratégie ») en collaboration avec la FAO et en consultation avec les États membres et l'OIE, et finalement faire rapport à WHA75 en 2022. Cette stratégie a pour but de relever les défis actuels et émergents, incorporer de nouvelles technologies et inclure des approches novatrices pour le renforcement des systèmes de sécurité sanitaire des aliments.
28. Le Directeur général de l'OMS a approuvé l'établissement d'un nouveau groupe technique consultatif (TAG) sur la sécurité sanitaire des aliments: des aliments plus sains pour une santé meilleure et la nomination d'experts. Ce TAG est composé de 24 experts de la sécurité sanitaire des aliments de renommée internationale qui englobent différents domaines techniques. Une des fonctions du TAG est de conseiller l'OMS sur l'actualisation de la stratégie au cours des deux prochaines années. Outre l'établissement du TAG, l'OMS entretient un dialogue étroit avec la FAO pour réfléchir ensemble sur les différentes composantes essentielles à examiner dans la stratégie actualisée et assurer que la complémentarité est correctement reflétée dans les deux stratégies de sécurité sanitaire des aliments qui sont en cours d'élaboration. Des réunions du TAG, des consultations entre États membres et autres parties prenantes pertinentes sont également prévues en 2021.

Transformation de l'OMS

29. En mars 2019, l'OMS a annoncé des réformes pour renforcer le rôle de l'OMS en qualité d'autorité dirigeante en matière de santé publique et d'appuyer avec efficacité les pays dans la réalisation des cibles du « triple milliard ». Dans le cadre de cette transformation à l'OMS, en janvier 2020, le Département de la Nutrition et de la Sécurité Sanitaire des Aliments (NFS) a été créé au sein de la Division Amélioration de la santé des populations, par l'union du Département Nutrition pour la santé et le développement et du Département Sécurité sanitaire des aliments et zoonoses, pour faire face à la charge des maladies issues de risques physiques, chimiques et microbiens liés aux aliments et aux régimes alimentaires insalubres, à la malnutrition maternelle et infantile, au surpoids et à l'obésité.
30. Le nouveau département vise à garantir l'accès universel à une alimentation saine, suffisante et nutritive, et des actions nutritionnelles efficaces, en établissant des normes alimentaires internationales fondées sur la science, en favorisant les mesures nutritionnelles dans les systèmes de santé, en incitant à une production et une consommation alimentaire durables, en améliorant l'environnement alimentaire et en responsabilisant les consommateurs en toute situation, en surveillant l'état nutritionnel et coordonnant des événements en matière de sécurité sanitaire des aliments au niveau international, en étroite collaboration avec les États membres, les organismes partenaires des Nations Unies et les acteurs non gouvernementaux.

QUESTION POUR ACTION**Questions découlant conjointement de la FAO et de l'OMS**

Publications*Directives relatives à la prévision de l'ingestion alimentaire de résidus de pesticides*

31. En 1997 le programme GEMS/Aliments, en collaboration avec le Comité du Codex sur les résidus de pesticides a publié les « Directives relatives à la prévision de l'ingestion alimentaire de résidus de pesticides » en tant que suivi d'une consultation mixte FAO/OMS sur les prévisions de l'ingestion alimentaire de résidus de pesticides (York, 1995). Ce document est maintenant obsolète suite à la publication du chapitre 6 révisé d'EHC 240 (Évaluation de l'exposition alimentaire aux produits chimiques dans les aliments – 2020).
32. Le CCPR est invité à décider si les Directives devraient être actualisées et alignées sur l'EHC 240 ou simplement supprimées de la liste des publications.